



Commission Régionale Féminine SAISON 2024 / 2025

PROCÈS-VERBAL N°41

Réunions des 05 et 06 mai 2025

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

Rencontres du samedi 03 mai 2025 non jouées ou arrêtées à rejouer ou reportées au samedi 10 mai 2025

Liste des rencontres :

Compétition	N° match	Nom club recevant	Nom club visiteur	Motif	Nouvelle date	Statut
Seniors Fem R1	28224928	CARRIERES SUR SEINE US 1	RUEIL MALMAISON FC 1	Match non joué	Samedi 10/05/2025	Match reporté
U18F R2/B	28223938	ES 16 ^{ème} 1	ENT. ESSG-FCSAM 1	Match arrêté	Samedi 10/05/2025	A rejouer
U18F R3/C	29521959	CERGY PONTOISE FC 1	MONTESSON US 1	Match non joué	Samedi 10/05/2025	Match reporté
U18F R3/F	29523019	PETITS ANGES ES 1	PARIS 13 ATLETICO 1	Match arrêté	Samedi 10/05/2025	A rejouer
U18F R3/F	29523442	FONTENAY SS BOIS US 1	VGA ST MAUR FF 2	Match arrêté	Samedi 10/05/2025	A rejouer

Pour les matchs ayant le statut à rejouer, la Commission invite les clubs à prendre connaissance des dispositions de l'article 20.2.3 du RSG de la LPIFF :

20.2.3 - Un match à rejouer est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité.

Dans ce cas uniquement, ne peuvent prendre part à la rencontre que les joueurs qualifiés à la date prévue pour le premier match.

Les conditions de participation des joueurs à un match remis ou à un match à rejouer figurent à l'article 7.12 du présent Règlement Sportif Général.

SENIORS FEMININES – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF

Finale : match à jouer le mercredi 21 mai 2025 à 20h30 au stade Paul Desgouillon à MONTLHERY (91).

53345838 VGA ST MAUR FF 1 / SARCELLES AAS 1

Les clubs sont conviés à une réunion d'informations en visioconférence le mercredi 14 mai 2025 à 17h30.

CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS FEMININE
--

Information dernière journée R1-R2-R3

Rappel :

Lors de la réunion du 23/07/2024, toutes les rencontres de la dernière journée des championnats R1, R2 et R3 ont été programmées à 17h30 (conformément à l'article 10.3 du RSG de la LPIFF).

Cet horaire pourra être modifié si la rencontre ne présente pas d'enjeu sportif.

Si la rencontre présente un enjeu sportif, le match pourra être uniquement avancé avec l'accord des 2 clubs.

Régional 2

28225018 PARIS CA 14 2 / EFPF 1 du 05/04/2025

La Commission accuse réception de la composition de l'équipe de l'EFPF :

Championnat Régional Seniors Fém. Régional 2 Samedi 05 avril 2025	
PARIS CA 14 2 : 0 but	EFPF 1 : 5 buts
1 GAND Sara	1 BOUCHER Anais
2 BOTEREL Léna	2 LEFORT Morgane
3 ALTIN Seda	3 BERTHAUD Laurene
4 KHELIFA Judith	4 MASSELON Lucie
5 SOLAS Mathilde	5 MALTESE Mathilde (capitaine)
6 GARNIER Maylis ©	6 MARTINS Eliana
7 BERTOT Soukaina	7 CRÉMONE Léna
8 MAYAFFRE Mélisande	8 TREVIT Gaëlle
9 GUERIN Salomé	9 MSAKNI Louna
10 CHAMPION Lucie	10 AISSA Sarah
11 SORET Morgane	11 TERNISIEN Mélissa
Remplaçantes :	Remplaçantes :
12 DEBOUTIERE Marianne	12 VERNET Claire
13 SEWPAL Yajna	
14 CIANFARANI Ana Sofia	
Banc :	Banc :
DJOUABER Antoine	GONCALVES Enzo
BONEFILLE Laurélia	

Régional 3

Poule A

28226033 CACHAN ASC 1 / USO ATHIS MONS 1 du 03/05/2025

Lecture de la Feuille de Mach – forfait non avisé de CACHAN ASC.

La Commission enregistre le 3^{ème} forfait entraînant le forfait général de cette équipe dans les 3 dernières rencontres de championnat et fait application de l'article 23.6 du RSG de la LPIFF pour la dernière rencontre de championnat

28226038 SALESIENNE DE PARIS 1 / CACHAN ASC 1 du 17/05/2025

SALESIENNE DE PARIS (3pts ; 5 buts).

CHAMPIONNAT REGIONAL U18F**Information dernière journée R1-R2-R3****Régional 1 et 2****Rappel :**

Conformément à l'article 10.3 du RSG de la LPIFF, lors de la réunion du 23/07/2024, toutes les rencontres de la dernière journée des championnats :

- R1 ont été programmées à 16h00
- R2 ont été programmées à 17h30

Cet horaire pourra être modifié si la rencontre ne présente pas d'enjeu sportif.

Si la rencontre présente un enjeu sportif, le match pourra être uniquement avancé avec l'accord des 2 clubs.

Régional 3

Horaires des coups d'envoi de la dernière journée pour les matchs ayant un enjeu sportif à ce jour :

Poule D						
N°match	Equipe Recevante	C/	Equipe Visiteuse	date	Heure	heure modifié
29522624	ENT. MARLY ETANG 1	C/	TRAPPE ES 1	24/05/2025	14H30	16H00
29522627	FCFF 1	C/	VERSAILLES 78 FC 1	24/05/2025	18H00	16H00
29522628	ELANCOURT OSC 1		ENT. USY-FCRH 1	24/05/2025	16H00	inchangé

Poule H						
N°match	Equipe Recevante	C/	Equipe Visiteuse	date	Heure	heure modifié
29523465	NEUILLY PLAISANCE 1	C/	VGA ST MAUR FF 2	24/05/2025	17H00	17H30
29523468	FONTENAY SS BOIS US 1	C/	MAISONS ALFORT FC 1	24/05/2025	17H00	17H30
29523467	CRETEIL US 1	C/	VILLENEUVE AFC 1	24/05/2025	17H30	inchangé

Régional 1**2822686 FLEURY 91 FC 2 / VGA ST MAUR FF 1 du 03/05/2025**

Match arrêté en raison des conditions climatiques.

Compte tenu du calendrier des 2 équipes, ce match est à rejouer le mercredi 14/05/2025 – 20h00 (date butoir).

Possibilité de jouer avant avec l'accord des 2 clubs.

La Commission invite les clubs à prendre connaissance des dispositions de l'article 20.2.3 du RSG de la LPIFF :

20.2.3 - Un match à rejouer est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité.

Dans ce cas uniquement, ne peuvent prendre part à la rencontre que les joueurs qualifiés à la date prévue pour le premier match.

Les conditions de participation des joueurs à un match remis ou à un match à rejouer figurent à l'article 7.12 du présent Règlement Sportif Général.

Régional 2**Poule A****28223761 BONDY AS 1 / SOLITAIRES PARIS EST 1 reporté au 10/05/2025**

Demande de SOLITAIRES PARIS EST pour reporter le match au 14/05/2025 à 19h30 – accord de BONDY AS.

S'agissant d'un match reporté et en l'absence de motif, la Commission émet un avis défavorable.

Elle invite le club de SOLITAIRES PARIS EST à préciser le motif de cette demande de report afin que la demande puisse être étudiée.

Régional 3**Poule B****29521729 CHELLES AS 1 / VILLEMOMBLE SPORTS du 03/05/2025**

Lecture de la FMI – forfait non avisé de CHELLES AS (1^{er} forfait intervenant dans les 3 dernières rencontres).

29521730 TORCY PVM US 2 / VAL D'EUROPE FC 1 du 03/05/2025

Lecture de la FMI – forfait non avisé de TORCY PVM US (2^{ème} forfait intervenant dans les 3 dernières rencontres).

Poule C**29521957 MUREAUX OFC 1 / MANTOIS 78 FC 1 du 03/05/2025**

Lecture de la FMI – match arrêté à la 48^{ème} minute de jeu (score 0-18 en faveur de MANTOIS 78 FC) en raison de l'insuffisance de joueuses pour l'équipe de MUREAUX OFC.

La Commission donne :

- Match perdu par pénalité à MUREAUX OFC (-1pt ; 0 but).
- Gain du match à MANTOIS 78 OFC (3pts ; 18 buts).

Poule E**29522847 RACING CF 1 / SARCELLES AAS 3 du 12/04/2025**

Suite à une anomalie lors de la transmission de la FMI, la Commission entérine la composition de l'équipe du RACING CF et demande à SARCELLES AAS de transmettre la liste des joueuses et staff ayant participé à ce match (1^{er} rappel).

Championnat Régional U18F Régional 3 – poule E Samedi 12 avril 2025	
RACING CF 1 : 2 buts	SARCELLES AAS 3 : 3 buts
DELACOTTE Alicia	
LAZIZ Bouthaina	
BOUGHIDA GRANDROQUES Ema	
BARRY Janna	
YASSINE Hind	
BENTAHAR Wissal (Capitaine)	
MEILLEUR Leena	Composition en attente
TAHTAH Zayneb	
DOGUIET Louaty Kemuelle	
BEZERRA Victoria	
ATSIN Koko	
TAZIBT Myriam	
BOUZAR Sofia	Remplaçantes :
MARC Juliette	
Banc :	Banc :
NDUNGINI Lembansi	
MENDES Braïma	

29522836 DRANCY JA 1 / SARCELLES AAS 3 du 03/05/2025

Lecture de la FMI – forfait non avisé de SARCELLES AAS (1^{er} forfait intervenant dans les 3 dernières rencontres).

Poule F**29523021 NEUILLY OL. 1 / GPSO 92 ISSY 3 du 03/05/2025**

Lecture du courrier de NEUILLY OL indiquant une anomalie lors de la transmission de la FMI à la fin du match, la Commission entérine le résultat du match (5-1 en faveur de NEUILLY OL.) et demande à GPSO 92 ISSY de transmettre la liste des joueuses et staff ayant participé à ce match.

Championnat Régional U18F Régional 3 – poule F Samedi 03 mai 2025	
NEUILLY OL. : 5 buts	GPSO 92 ISSY 3 : 1 but
1 ZELENKO Victoire	
2 ROSARIO Mia	
3 EXPERTON Louise	
4 KRAMER Hailey	
5 BRANDET Gaetane	
6 BERTRAND Léa	
7 VERCELLETTO Salomé	Composition en attente
8 GRENET Faustine	
9 REGIMBEAU Alice	
10 MONTAGNER Alice	
11 CARLHAMMAR Cécilia	
Remplaçantes :	Remplaçantes :
12 HARBULA Esther	
Banc :	Banc :
SOUYRIS Philippe (E)	
REGIMBEAU Marc (D)	
Arbitre central HARBULA Peter	
Arbitre assistant 1 BRANDET Pierre Henri	

Poule H**29523441 CRETEIL US 1 / NEUILLY PLAISANCE 1 du 03/05/2025**

Lecture de la FMI – forfait non avisé de NEUILLY PLAISANCE (1^{er} forfait intervenant dans les 3 dernières rencontres).

29523443 MONTROUGE FC 1 / ESP. PARIS 19^{ème} 1 du 03/05/2025

Lecture du courrier de MONTROUGE FC 92 indiquant une anomalie lors de la transmission de la FMI à la fin du match, la Commission entérine le résultat du match (3-2 en faveur de MONTROUGE FC 92).

29523430 MONTROUGE FC 92 1 / NEUILLY PLAISANCE 1 du 10/05/2025

La Commission prend note de la décision de la CRPME du 05/05/2025 ayant décidé de neutraliser cette rencontre (0 point ; 0 but pour les 2 équipes).

Poule F**29522604 ENTENTE FCRH-USY 1 / PLAISIROIS FO 1 du 03/05/2025**

Lecture de la FMI – forfait non avisé de L'ENTENTE FCRH-USY (mail hors délai) - 1^{er} forfait intervenant dans les 3 dernières rencontres).

CHAMPIONNAT REGIONAL U15F**Information dernière journée R1-R2-R3****Rappel :**

Conformément à l'article 10.3 du RSG de la LPIFF, lors de la réunion du 23/07/2024, toutes les rencontres de la dernière journée des championnats :

- R1 ont été programmées à 15H30
- R2 ont été programmées à 14h30

Cet horaire pourra être modifié si la rencontre ne présente pas d'enjeu sportif.

Si la rencontre présente un enjeu sportif, le match pourra être uniquement avancé avec l'accord des 2 clubs.

Régional 3

Horaires des coups d'envoi de la dernière journée pour les matchs ayant un enjeu sportif à ce jour:

Poule A						
N°match	Equipe Recevante	C/	Equipe Visiteuse	date	Heure	heure modifié
29525827	SENART MOISSY 1	C/	ENT. EFSSM SNC 2	24/05/2025	14H00	17H30
29525832	FLEURY 91 FC 2	C/	MASSY 91 FC 1	24/05/2025	17H30	inchangé

Poule B						
N°match	Equipe Recevante	C/	Equipe Visiteuse	date	Heure	heure modifié
29526400	MEAUX CS AC 1	C/	CHAMPS SUR MARNE 1	24/05/2025	15H30	15H00
29526401	SEVRAN FC 1	C/	VILLEPINTE FEM. 1	24/05/2025	14H00	15H00

Régional 2**Poule A****28224340 VAUX LE PENIL ROCHETTE 1 / VGA ST MAUR FF 1 du 03/05/2025**

Lecture du courriel de VGA ST MAUR et de l'arbitre officiel indiquant une inversion du résultat saisi sur la FMI, la Commission entérine le résultat suivant :

VAUX LE PENIL LA ROCHETTE : 0 but.

VGA ST MAUR FF: 5 buts.

28224343 VGA ST MAUR FF 1 / ENT. EFSSM SNC 1 du 17/05/2025

Demande de VGA ST MAUR FF pour avancer le match à 13h00 au stade Fernand Sastre à ST MAUR DES FOSSES.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de ENT. EFSSM SNC à transmettre au plus tard le vendredi 16/05/2025 – 12h00.

Régional 3**Poule A****29525806 FLEURY 91 FC 2 / ENTENTE FEMININE SUD SEINE ET MARNE 2 du 03/05/2025**

Courriel de l'ENTENTE FEMININE SUD SEINE ET MARNE.

La Commission enregistre le forfait intervenant dans les 3 dernières rencontres.

29525803 FERTOISE BOISSY LE CUTTE 1 / SENART MOISSY 1 du 10/05/2025

Demande de FERTOISE BOISSY LE CUTTE pour avancer le match à 10h00.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de SENART MOISSY à transmettre au plus tard le vendredi 09/05/2025 – 12h00.

Poule B**29526349 SEVRAN FC 1 / MEAUX ACADEMY 1 reporté au samedi 10/05/2025**

La Commission accuse réception du terrain de repli, ce match se déroulera au stade Gaston Buisnière à SEVRAN.

Poule G**29528974 ES 16^{ème} 1 / ATHIS MONS USO 1 du 10/05/2025**

Demande de l'ES 16^{ème} pour avancer le match à 13h00.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord d'ATHIS MONS USO à transmettre au plus tard le vendredi 09/05/2025 – 12h00.

Poule H**29529198 MONTREUIL FC 1 / SAINT DENIS RC 2 du 03/05/2025**

La Commission,

Lecture du courriel de MONTREUIL FC indiquant que le match a été arrêté en raison des intempéries, Considérant qu'il n'y a plus de samedi disponible pour jouer ce match (MONTREUIL FC ayant un match à jouer le samedi 10/05/2025),

Par ces motifs,

Donne ce match à rejouer le mercredi 14/05/2025 à 16h00 (horaire à confirmer par MONTREUIL FC).

La Commission invite les clubs à prendre connaissance des dispositions de l'article 20.2.3 du RSG de la LPIFF :

20.2.3 - Un match à rejouer est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité.

Dans ce cas uniquement, ne peuvent prendre part à la rencontre que les joueurs qualifiés à la date prévue pour le premier match.

Les conditions de participation des joueurs à un match remis ou à un match à rejouer figurent à l'article 7.12 du présent Règlement Sportif Général.

De plus, la Commission demande à MONTREUIL FC de transmettre la feuille de match de cette rencontre.

29529199 ESP. PARIS 19 1 / GAGNY FC 1 du 03/05/2025

Lecture de la FMI – forfait non avisé de GAGNY FC.

La Commission enregistre le 3^{ème} forfait entraînant le forfait général de cette équipe dans les 3 dernières rencontres de championnat et fait application de l'article 23.6 du RSG de la LPIFF pour les 2 dernières rencontres de championnat

29529217 GAGNY FC 1 / FC 93 BOBIGNY BG 1 du 17/05/2025

FC 93 BOBIGNY BG (3pts; 5 buts).

29529222 ST DENIS RC 2 / GAGNY FC 1 du 24/05/2025

ST DENIS RC (3pts; 5 buts).

29529210 – RED STAR FC 1 / GAGNY FC 1 du 12/04/2025

La Commission en l'absence de la réception de la feuille de match malgré 2 rappels (pv du 15/04 et pv du 29/04) fait application de l'article 44 du RSG de la LPIFF

Match perdu par pénalité à RED STAR FC (-1pt ; 0 but)

En l'absence d'arbitre officiel, elle attribue 3 pts ; 0 but à l'équipe de GAGNY FC.

U15F - FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine d'application de l'article 44 du RSG de la LPIFF (match perdu par pénalité) :

1er rappel :

Régional 3 – poule G – 29528976– EVRY FC 1 / PUC 1 du 03/05/2025